



La Ville de Brampton met à jour et prolonge son règlement sur le port obligatoire du masque contre la COVID-19 à Brampton

BRAMPTON, ON (le 17 juin 2021) – Sur les conseils de la Santé publique de Peel, la Ville de Brampton a mis à jour et prolongé son règlement sur le port obligatoire du masque contre la COVID-19 jusqu'au 30 septembre 2021.

En vertu du règlement sur le port obligatoire du masque contre la COVID-19, les masques non médicaux sont obligatoires dans tous les espaces publics intérieurs de Brampton. Auparavant, les foulards, les bandanas, les cache-cous et les masques munis d'une valve d'expiration étaient des formes acceptables de couvre-visage. Ces types de couvre-chefs ne sont plus autorisés en vertu du règlement modifié. Toujours en vertu du règlement modifié, les masques ne peuvent être enlevés que pour consommer de la nourriture ou des boissons si la personne est assise dans un endroit désigné à cette fin.

Alors que la campagne de vaccination progresse dans la région de Peel, la communauté continue d'enregistrer des taux élevés de transmission communautaire de la COVID-19 ainsi que l'émergence de variantes préoccupantes à propagation rapide. Les habitants doivent continuer à se montrer diligents, à respecter la distanciation, à pratiquer une bonne hygiène et à porter des masques pour contribuer à enrayer la propagation.

Pour en savoir plus sur l'utilisation appropriée des masques non médicaux et d'autres équipements de protection individuelle (EPI), consultez la page peelregion.ca/coronavirus/prevention/#masks.

Vous trouverez des renseignements et des ressources supplémentaires pour les entreprises et les exploitants d'installations à la page brampton.ca/masks.

Si vous souhaitez consulter les faits nouveaux concernant la réponse de la Ville de Brampton contre la COVID-19, visitez la page brampton.ca/COVID19.

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, Médias et Engagement communautaire
Communication stratégique
Ville de Brampton
905 874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca